

# La défense "occidentale" existe-t-elle?

Autor(en): **Vogt, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **111 (1966)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343294>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## **La défense « occidentale » existe-t-elle ?**

Depuis 1949, la sécurité de l'Europe repose essentiellement sur les forces de l'OTAN. Aujourd'hui, alors que la critique au sein de l'OTAN même et au-dehors se fait de plus en plus violente, il n'est certes pas inutile de rappeler que cette alliance si hardie entre la grande puissance américaine et les Etats vaincus et vainqueurs de l'Europe a réussi à assurer la paix de notre continent.

### *La crise de l'OTAN*

Il semble, néanmoins, que les résultats positifs qui se manifestent à l'extérieur ne puissent point arrêter le processus de dissolution qui s'effectue au sein de l'OTAN même. L'issue ou la solution de la crise sont d'autant plus incertaines que dès 1969 tout membre sera libre de quitter l'alliance. Une cohésion politique insuffisante, des intérêts stratégiques paraissant divergents et une participation inégale aux charges ont créé l'état de choses actuel, peu favorable à l'unité de l'alliance. Ainsi, l'hégémonie américaine est-elle considérée par d'aucuns comme une tutelle; la France aspire à l'indépendance complète; la Grande-Bretagne ne remplit ses obligations qu'avec bien des réserves et des hésitations, cette attitude méritant quelque compréhension, étant donné les engagements de ce pays « à l'Est de Suez »; l'Allemagne, enfin, qui s'acquitte pleinement de ses obligations, craint qu'on ne retire de son territoire une partie des troupes américaines et britanniques.

Mais l'unité de vues fait surtout défaut sur le plan nucléaire. Tandis que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, soutenus par l'Italie, se prononcent aux conférences sur le désarmement à Genève en faveur de ce qu'il est convenu d'appeler la non-prolifération des armes nucléaires, la France crée sa force de dissuasion autonome et l'Allemagne, qui ne se contente pas du droit formel, mais pratiquement insignifiant de porter sa part de responsabilité dans l'élaboration des plans d'engagement

des forces atomiques, désire pouvoir participer d'une manière plus efficace au potentiel nucléaire américain.

Voilà le résumé de l'exposé peu encourageant que le rapporteur allemand avait présenté sur la défense occidentale lors d'un entretien *germano-suisse* qui s'est récemment tenu à Fribourg-en-Brigau. Les participants suisses, députés, officiers et journalistes, entreprirent de leur côté de résumer la situation, non sans traiter plus à fond quelques aspects principaux de la défense d'un petit Etat neutre comme le nôtre. De cette discussion, nous avons extrait les considérations suivantes qui sont d'un intérêt général.

### *La défense d'un petit pays neutre*

La politique militaire suisse est essentiellement différente de celle de l'OTAN et de ses Etats-membres. Deux données, la petitesse de notre pays et la neutralité l'influencent d'une manière décisive, tout comme elles déterminent le caractère de la menace à laquelle nous sommes exposés, et la mission impartie aux instruments de la défense nationale.

En raison de la petitesse de notre pays, la guerre n'est guère considérée comme une solution possible d'un conflit, contrairement aux idées que d'autres Etats ont vraisemblablement aujourd'hui encore à ce sujet; d'autre part, il est de notre devoir de tenter de compenser le désavantage de la petitesse par la mise en place d'armes modernes efficaces.

Quant à la neutralité, elle signifie que notre défense militaire et civile ne peut compter que sur elle-même et qu'elle doit être en état de s'opposer à toute menace dès le temps de paix. Or, tandis que la défense de l'OTAN est dirigée exclusivement contre l'Est, la Suisse se voit — en vertu de cette neutralité — dans l'obligation d'être sur ses gardes vis-à-vis de tout autre pays.

### *Défense militaire et civile*

Une stratégie suisse tend nécessairement et en premier lieu à dissuader l'adversaire, c'est-à-dire, à empêcher que notre pays ne soit mêlé à un conflit.

On est en droit de penser que nous sommes aujourd'hui en vue d'un conflit conventionnel à la hauteur de cette tâche. Nous possédons à ce niveau des atouts appréciables, comme, entre autres, notre système de milice, l'instruction sérieuse et le bon armement de nos troupes et, facteur également très important, le fait qu'on peut attendre du soldat suisse qu'il se batte avec énergie, puisqu'il en va pour lui de son peuple et de sa patrie.

Mais, face à toute forme de menace non conventionnelle, des situations sont concevables où notre défense cesserait d'exercer l'effet dissuasif recherché, si nous ne nous efforçons pas de combler aussi vite que possible les lacunes actuelles. Aussi devons-nous faire de notre mieux pour assurer à la Suisse en temps de paix comme en cas de guerre la continuité de son existence en tant que pays indépendant.

#### *Une défense autonome est-elle encore possible?*

Certains commentateurs prétendent que, face à la menace multiforme à laquelle nous sommes exposés aujourd'hui, notre pays n'est plus en mesure de supporter les frais d'une défense autonome. A cette opinion qui fut également exprimée au cours de la discussion de Fribourg, on peut objecter que même un petit Etat peut profiter des possibilités de la technique militaire moderne. Or, si nous sommes décidés à défendre le cas échéant nos libertés et notre indépendance, nos efforts ne sauraient être déterminés par ce que nous croyons être la limite de nos possibilités financières, mais par ce qu'une défense efficace et raisonnable exige. Il y a une seule chose que nous ne pouvons nous permettre: c'est la résignation. Il faut, par conséquent, que le peuple suisse soit bien informé sur les formes de menace auxquelles il pourrait être exposé à l'avenir, et qu'il sache qu'il peut s'en protéger à condition d'entreprendre à temps les efforts nécessaires.

Lieutenant M. VOGT